

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 496 Voeu relatif à la gestion de l'ordre lors de la manifestation des pompier·es du 15 octobre 2019

Le Conseil de Paris,

Considérant la manifestation nationale des pompier·es qui a eu lieu le 15 octobre 2019 à Paris notamment devant l'Assemblée Nationale, regroupant environ 5000 à 10 000 manifestant·es venu·es de toute la France, à l'initiative de syndicats, à l'exception des pompier·es de la brigade de sapeurs-pompier·es de Paris n'yant pas le droit de manifester en tant qu'unité militaire placée sous l'autorité du Préfet de Police.

Considérant les charges menées par les CRS contre les manifestant·es pompier·es, ainsi que la dispersion ayant eu lieu par les forces de l'ordre, avec l'utilisation de canons à eau et de gaz lacrymogènes,

Considérant les blessures provoquées lors de cette manifestation, parmi les CRS comme parmi les pompier·es, avec notamment parmi ces dernier·es une blessure grave à l'œil ainsi que des blessures liées aux tirs de LBD,

Considérant l'engagement illimité des pompier·es, au péril de leur propre vie et aux dépends de leur vie personnelle, pour la protection des habitant·es, à Paris et partout en France, malgré des conditions de travail et de rémunération encore trop peu à la hauteur,

Considérant notamment qu'à Paris, cet engagement a été reconnu et soutenu par l'octroi en 2019 de la Médaille de la Ville de Paris à la Brigade des Sapeurs-Pompier·es de Paris,

Considérant l'augmentation constante des interventions et besoins, accompagnée d'une baisse constante des moyens et effectifs des brigades de pompier·es,

Considérant l'augmentation des agressions dont sont victimes les pompier·es et la dégradation générale de leurs conditions de travail et d'exercice de leurs fonctions,

Considérant que dans ce cadre, les pompier·es réclamaient, notamment le 15 octobre, d'être reçu·es par le Ministre de l'Intérieur, l'augmentation des moyens et effectifs et une revalorisation de leur prime de feu, revendications justifiées et légitimes,

Considérant qu'alors l'exercice des droits de manifester et de revendiquer aurait dû être effectif, ce d'autant plus envers des professionnel·les entièrement et quotidiennement dédié·es au service des autres et de la République,

Sur propositions de Léa Filoche, Yves Contassot et les élu.es du groupe Génération·s, au nom de l'exécutif,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris réaffirme son soutien plein et entier aux pompier·es, notamment à la BSPP et à ceux qui officient à Paris et en Ile-de-France.
- la Ville de Paris porte, auprès du gouvernement, la nécessité absolue que constitue le renforcement des moyens des brigades de pompier·es pour faire face à la hausse des besoins et des demandes.
- la Ville de Paris soutient des manifestant·es du 15 octobre et leurs légitimes revendications, et redemande au Préfet de Police de garantir le principe le libre exercice du droit de manifester pour tou·tes.